RETURN OFFERS TO: RETOURNER LES OFFRES À :

Department of Justice
Finance and Planning Branch
Attention: Valérie Nguyen
284 Wellington Street
Ottawa, Ontario K1A 0H8
Bids Receiving Unit: 613-724-1521

Ministère de la Justice

Direction générale des finances et de la planification

attention : Valérie Nguyen 284, rue Wellington Ottawa, Ontario K1A 0H8

Service de réception des soumissions: 613-724-1521

REQUEST FOR STANDING OFFER (RFSO) DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)

Comments - Commentaires

Offer To: Department of Justice

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the offeror, by signing below, I confirm that I have read the entire request for standing offer (RFSO) including the documents incorporated by reference into the RFSO and I certify that:

- The offeror considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the RFSO;
- 2. This offer is valid for the period requested in the RFSO;
- All the information provided in the offer is complete, true and accurate; and
- If the offeror is awarded a standing offer, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the RFSO.

L'offre au : Ministère de la Justice

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom de l'offrant, que j'ai lu la demande d'offre à commandes (DDOC) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DDOC et que :

- l'offrant considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la DDOC;
- 2. cette offre est valide pour la période exigée dans la DDOC;
- 3. tous les renseignements figurant dans l'offre sont complètes, véridiques et exacts; et
- si une offre à commande est attribuée à l'offrant, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la DDOC.

Signature

Title - Su	jet							
Services d'impression et de reprographie pour la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal du ministère de la Justice Canada (JUS) dans la région de la capitale nationale (RCN)								
	Solicitation No. – N° de l'invitation Date							
	SO-PRINT-2016-002		15 septembre 2016					
Client Re	ference No. – N° référence	e du	client					
CETS Dod	erence No. – N° de référe	noo	In SEAC					
GEI 3 REI	erence No N de rerere	iice (IE SEAG					
	on Closes on prend fin		ne Zone seau horaire					
at – à	2:00 PM	Eas	stern Daylight Time (EDT)					
on – le	26 octobre 2016	He	ure Avancée de l'Est (HAE)					
F.O.B	F.A.B.							
Plant-Usi	ne: ☐ Destination: ⊠	1	Other-Autre: 🗌					
Address	inquiries to – Adresser to	ute d	emande de renseignements à :					
Kayla Por	donick							
	40on							
	and Telephone No. onal et N° de téléphone		simile No. / e-mail de télécopieur / courriel					
		Kay	la.Pordonick@justice.gc.ca					
	on – of Goods, Services, a on – des biens, services e							
Ottawa, C	Ontario							
Instruction Instruction								
Delivery re	equired -Livraison exigée	De	livery offered - Livraison proposée					
See Herei	n – Voir aux présentes							
jurisdiction a Compétend aura les cor	Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation) Compétence du contrat: Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)							
	n Name and Address ciale et addresse du fournisse	ur/de	l'entrepreneur					
Telephone	No N° de téléphone							
e-mail - cou	rriel							
Name and or print)	title of person authorized to	o sig	n on behalf of Vendor/firm (type					
	re de la personne autorisée neur (taper ou écrire en carac		ner au nom du fournisseur/de sd'imprimerie)					

Date

DEMANDES D'OFFRE À COMMANDES (DOC) JUS-RFSO-PRINT-2016-002

POUR L'EXIGENCE DES

SERVICES D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE

POUR LA

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET LE PORTEFEUILLE DES SERVICES DU DROIT FISCAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA (JUS) DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE (RCN)

Autorité contractante :

Kayla Pordonick
Agente des marchés principal
Ministère de la Justice Canada
284, rue Wellington
Ottawa, Ontario K1A 0H8

Courriel: Kayla.Pordonick@justice.gc.ca



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1	INTRODUCTION	5
1.2	SOMMAIRE	
1.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	Ε
1.4	COMPTE RENDU	6
PARTIE	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	7
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2	Présentation des offres	
2.3	ANCIEN FONCTIONNAIRE	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.5	LOIS APPLICABLES	7
PARTIE	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	8
PARTIE	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.3	ADJUDICATION DE L'OFFRE OU DES OFFRES À COMMANDES	
PIÈCI	E JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	12
PARTIE	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	14
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
PARTIE	E 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	16
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	16
	E 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
	FRE À COMMANDES	
7.1	OFFRE	
7.2	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.4 7.5	DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	
7.5 7.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES (S'IL Y A LIEU)	
7.7	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	
7.8	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	
7.9	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	
7.10	INSTRUMENT DE COMMANDE	
7.11	LIMITATION FINANCIÈRE	20
7.12	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
7.13	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.14	LOIS APPLICABLES	21
B. CL	AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	22
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	22
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3	DURÉE DU CONTRAT	
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES (S'IL Y A LIEU)	22
7.5	PAIEMENT	
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
7.7	ASSURANCES	24

7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	24
ANNEX	KE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX	25
ANNEX	KEB-BASEDEPAIEMENT	30
ANNEX	KE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	35
ANNEX	KE D - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	38
ANNEX	KE E - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION DU BÉNÉFICIAIRE AU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	39
ANNE	KE E - FORMUL AIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ	42

TABLE DES MATIÈRES Page 4 of - de 42

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC:
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
 - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS), l'Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes, le Formulaire de demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique et le Formulaire de vérification de l'intégrité.

1.2 Sommaire

Le ministère de la Justice du Canada (JUS) est le fournisseur de services juridiques du gouvernement du Canada. À ce titre, il a à tout moment besoin de services d'impression dans le cadre de ses activités juridiques. Les services requis sont des services de reproduction ou d'impression de documents en format électronique (surtout PDF), des services de reliure de documents à petit tirage, à tirage moyen et à grand tirage, de même que des services de numérisation de documents papier (en format PDF). Les documents en question portent une cote de sécurité ne dépassant pas « Protégé B » et concernent les activités courantes du ministère de la Justice Canada. Selon l'expérience du passé, la quantité annuelle estimative de copies pour la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal est d'environ 1,000,000 combiné.

Les services seront fournis, sur demande, dans les délais/niveaux suivants (à l'exception des week-ends et des jours fériés sauf la Journée de la famille de l'Ontario) :

- **Service standard**: livraison au client dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux
- **Service express**: livraison au client dans les quatre (4) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux
- **Service urgent**: livraison au client dans les deux (2) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux

La présente demande d'offre à commandes (DOC) concerne des services d'impression et de reprographie pour le contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du doit fiscal du ministère de la Justice Canada, dans la région de la capitale national. On prévoit adjuger jusqu'à deux (2) offres à commandes subséquents à la présente demande d'offre à commandes (DOC). Chacune des offres à commande visera certaines section/portefeuille. Si un offrant n'est pas en mesure de réaliser les travaux pour le section/portefeuille soulignées ci-dessous, on communiquera avec l'autre offrant. Le section/portefeuille est réparties de la manière suivante :

Offrant 1:

Contentieux des affaires civiles

Offrant 2:

Portefeuille des services du droit fiscal

La période visée va de la date d'attribution au 31 mars 2018, et l'offre prévoit quatre (4) périodes de renouvellement facultatives d'un an.

Les locaux de l'offrant précisés à la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES, section IV : Renseignements supplémentaires, 1. Les sites ou locaux de l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde doivent être situés à proximité du bureau du Ministère de la Justice Canada, centre-ville de cœur Ottawa (secteur). On entend par « secteur » :

- Sud de la rivière des Outaouais
- Est de l'avenue Bronson
- Ouest de la rue Elgin
- Nord de l'autoroute Queensway (autoroute 417)

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions du ministère de la Justice (Ministère) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison de la nature de la demande d'offres à commandes, les offres transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention du Ministère ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

S'il vous plaît voir l'article 5.2.3 de la partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur d l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique - trois (3) copies papier et un (1) copie électronique sur CD

Section II: Offre financière – un (1) copie papier et un (1) copie électronique sur CD

Section III: Attestations – un (1) copie papier

Section IV: Renseignements supplémentaires – un (1) copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique</u> <u>d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

1. Installations ou locaux proposés par l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde

Tel qu'indiqué à la Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, l'offrant doit fournir l'adresse complète de ses installations ou de ses locaux et celles des individus proposés pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à la réalisation des travaux :

N° civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / d'appartement :	
Ville, province, territoire / État :	
Code postal / code zip :	
Pays :	

L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> que l'offrant et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.

2.	Personnes	proposées	par l'offrant d	ui doivent détenir	une attestation	de sécurité
----	-----------	-----------	-----------------	--------------------	-----------------	-------------

Tel qu'il est indiqué à la Partie 6, sous Exigences relatives à la sécurité, l'offrant doit fournir les renseignements requis ci-après sur les personnes proposées pour effectuer les travaux prévus dans la présente offre à commandes et qui devront avoir accès à de l'information ou des actifs classifiés ou protégés.

Nom complet (tel qu'il figure sur l'attestation)	Numéro de dossier du Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité	Cote de sécurité et date d'expiration

3. Paiement électronique de factures - offre

Les offrants qui sont disposés à accepter le paiement des factures au moyen des Instruments de paiement électronique doivent remplir le tableau des Instruments de paiement électronique ci-après afin d'indiquer quels sont les modes de paiement acceptés.

Si le tableau des Instruments de paiement électronique n'est pas rempli, nous considérerons que les Instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés comme outils de paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Instruments de paiement électronique						
L'offrant accepte d'être payé au moyen des Instruments de paiement électronique suivants :						
Carte d'achat MasterCard		OUI		NON		
Dépôt direct (au Canada et à l'étranger)		OUI		NON		

4. Carte d'achat comme instrument de commande

taxes applicables comprises.

Le ministère de la Justice du Canada demande à l'offrant de cocher une des cases suivantes :

La carte d'achat MasterCard (carte de crédit) sera acceptée dans le cadre de l'offre à commandes subséquente comme instrument de commande pour les besoins allant jusqu'à 10 000 \$ taxes applicables comprises.
La carte d'achat MasterCard (carte de crédit) <u>NE</u> sera <u>PAS</u> acceptée dans le cadre de l'offre à commandes subséquente comme instrument de commande pour les besoins allant jusqu'à 10 000 \$

L'offrant n'est pas obligé d'accepter la carte d'achat MasterCard comme instrument de commande.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

S'il vous plaît voir Pièce jointe 1 de la Partie 4 - Critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

- 4.1.2.1 L'offrant doit obligatoirement remplir l'Annexe B Base de paiement, et indiquer le prix de toutes les catégories et périodes qui y sont mentionnées. Si cette annexe n'est pas entièrement remplie, l'offre sera jugée non recevable. Le tableau 2 Tarifs des services supplémentaires de l'Annexe B Base de paiement ne sera pas retenu aux fins de l'évaluation, mais il devra quand même être rempli.
- 4.1.2.2 Les quantités estimatives présentées dans le tableau 1 Tarifs des services standard de l'Annexe B Base de paiement sont données à des fins d'évaluation seulement.
- 4.1.2.3 Les offres doivent être présentées en monnaie canadienne, taxes applicables en sus.
- 4.1.2.4 La somme des prix évalués par article du Tableau 1 Tarifs des services standards de l'annexe B Base de paiement pour la période initiale et les quatre (4) périodes optionnelles constituera le prix total évalué de l'offre financière. Si la carte MasterCard est acceptée par l'offrant, le prix évalué de l'offre financière sera réduit de 10 % (arrondi au cent près), et ce montant représentera le prix évalué total de l'offre financière.
- 4.1.2.5 Le prix évalué par article sera calculé en utilisant la quantité estimée par période déterminée dans le Tableau 1 Tarifs des services standards. Les prix unitaires prévus par l'offrant pour la période initiale et les quatre (4) périodes optionnelles seront chacun multipliés par la quantité estimée par période pour cet article spécifique, et ensuite additionnés pour obtenir le prix évalué par article. Ce calcul se fera pour chacun des éléments énumérés dans le Tableau 1 Tarifs des services standards. Une fois que le prix évalué par article aura été calculé pour tous les éléments du tableau, ces prix seront additionnés et le total obtenu deviendra le prix évalué total de l'offre financière. Si l'offrant accepte la carte MasterCard, on retirera 10 % (arrondi au cent près) du prix évalué de l'offre financière pour représenter le prix évalué total de l'offre financière, comme indiqué à la section 1.2.4 ci-dessus.

Exemple:

	PÉRIODE	PÉRIODE	PÉRIODE	PÉRIODE	PÉRIODE	QUANTITÉ
	INITIALE	D'OPTION	D'OPTION	D'OPTION	D'OPTION	ESTIMATIVE PAR
		1	2	3	4	PÉRIODE
Article A	3 \$/un.	3 \$/un.	3,25 \$/un.	3,50 \$/un.	3,50 \$/un.	10
Article B	5 \$/un.	5 \$/un.	5,25 \$/un.	5,50 \$/un.	5,75 \$/un.	6
Article C	2 \$/un.	2 \$/un.	2,25 \$/un.	2,50 \$/un.	3 \$/un.	25

Prix évalué pour l'article A = (3 \$ x 10) + (3 \$ x 10) + (3,25 \$ x 10) + (3,50 \$ x 10) + (3,50 \$ x 10)

= 162,50\$

Prix évalué pour l'article B = (5 \$ x 6) + (5 \$ x 6) + (5,25 \$ x 6) + (5,50 \$ x 6) + (5,75 \$ x 6)

= 159 \$

Prix évalué pour l'article C = $(2 \ x \ 25) + (2 \ x \ 25) + (2,25 \ x \ 25) + (2,50 \ x \ 25) + (3 \ x \ 25)$

= 293,75 \$

Prix total évalué = prix évalué pour l'article A + prix évalué pour l'article B + prix évalué pour l'article C Prix total évalué = 162,50 \$ + 159,00 \$ + 293,75 \$

Prix évalué de l'offre financière : = 615.25 \$

La carte d'achat EST acceptée : = 615,25 \$ - 61,53 \$ (10 % du prix évalué de la proposition financière)

PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE L'OFFRE FINANCIÈRE : 553.72 \$

- 4.1.2.6 Les prix et les renseignements fournis par l'offrant dans l'Annexe B Base de paiement seront en effet si l'offrant est retenu pour l'adjudication de l'offre à commandes.
- 4.1.2.7 En cas d'erreur dans le calcul du prix de l'offre, le prix unitaire prévaudra et le prix de l'offre sera corrigé pour l'évaluation. Toute erreur dans les quantités estimatives de l'offre sera corrigée afin de correspondre aux quantités estimatives indiquées dans la DOC.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable.

4.3 Adjudication de l'offre ou des offres à commandes

Au terme de cette demande d'offres à commandes, il est prévu que le ministère de la Justice attribue jusqu'à deux (2) offres à commandes. Chaque offre à commande sera attribuée à un groupe pour qui les travaux seront effectués conformément à l'offre à commande. Le travail sera divisé comme suit :

Offrant 1 (offre recevable ayant le prix total évalué le plus bas) :

Contentieux des affaires civiles

Offrant 2 (offre recevable ayant le deuxième prix total évalué le plus bas) :

Portefeuille des services du droit fiscal

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Critères techniques obligatoires (O)

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes (DOC) et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Les offres ne respectant pas les exigences de la demande d'offres à commandes et (ou) ne satisfaisant pas à TOUS les critères d'évaluation technique obligatoires seront jugées non conformes et ne seront pas étudiées plus avant.

Les exigences obligatoires énumérées ci-après seront évaluées selon le principe élémentaire de la réussite ou de l'échec (conforme ou non conforme). Chaque exigence obligatoire doit être traitée distinctement. L'offrant DOIT démontrer qu'il respecte toutes les exigences obligatoires ci-après et DOIT fournir les pièces justificatives nécessaires.

L'offrant doit savoir que le nombre de mois d'expérience relatifs à deux projets qui se chevauchent n'est compté qu'une seule fois. Exemple : si le calendrier du premier projet va de juillet à décembre 2001 et celui du deuxième, d'octobre 2001 à janvier 2002, le total des mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

Attention: L'offrant doit écrire à côté de chaque critère le numéro de la page de sa proposition dans laquelle il décrit la façon dont les critères techniques obligatoires sont respectés.

	CRITÉRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	Nº de	0-4-6-14
Nº	Exigence obligatoire		Satisfait/non satisfait
01	Programmes environnementaux		
	 À la date de clôture de la demande d'offres à commandes, l'offrant doit avoir obtenu une certification de l'un des programmes environnementaux suivants : Programme Choix environnemental – Programme ÉcoLogoM CCD-041 (Services de lithographie); Forest Stewardship Council (FSC) – certification de la chaîne de traçabilité; Sustainable Forestry Initiative (SFI) – certification de la chaîne de traçabilité; Normes relatives à l'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation (CSA/AFD) Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC); ISO 14001. 		
02	Afin de prouver qu'il satisfait à l'exigence O1, l'offrant doit joindre une copie de sa ou de ses certifications à son offre.		
02	Expérience de l'offrant		
	L'offrant doit démontrer qu'il a au moins soixante (60) mois d'expérience accumulés au cours des quatre-vingt-quatre (84) derniers mois (jusqu'à la date de clôture de la demande d'offres à commandes) dans la prestation de services d'impression et de reprographie.		
	Afin de prouver qu'il satisfait à l'exigence O2, l'offrant doit fournir l'information suivante au sujet de chacun des clients auprès desquels il a acquis son expérience :		
	 a) nom de l'organisation; b) brève description des services fournis; c) la période des travaux (dates de début et de fin); d) le nombre des ressources; et e) le volume de travail fait pour le client. 		

	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		
Nº	Exigence obligatoire	Nº de	Satisfait/non
03	Assurance de la qualité de l'offrant	page	satisfait
	L'offrant doit appliquer un système d'assurance de la qualité dans son atelier d'impression et le démontrer en décrivant dans son offre son approche en matière de rendement et de qualité. Il doit à cette fin fournir des détails sur ce qui suit : a) les pratiques d'embauche de son personnel d'atelier, en indiquant les qualités requises et le processus de sélection suivi; b) le mode d'attribution du travail aux ressources de l'atelier d'impression; c) la surveillance du travail effectué dans l'atelier d'impression; d) la manière dont les difficultés ou les problèmes sont abordés et réglés dans l'atelier d'impression; e) la manière dont la qualité et le rendement des travaux de l'atelier d'impression seront maintenus pendant toute la durée d'une possible offre à commandes; f) le mode de communication du superviseur de l'offrant et des employés de l'atelier d'impression avec les utilisateurs désignés.		
04	Locaux de l'offrant		
	Les locaux de l'offrant précisés à la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES, section IV : Renseignements supplémentaires, 1. Les sites ou locaux de l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde doivent être situés à proximité du bureau du Ministère de la Justice Canada, centre-ville de cœur Ottawa (secteur). On entend par « secteur » : - Sud de la rivière des Outaouais - Est de l'avenue Bronson - Ouest de la rue Elgin - Nord de l'autoroute Queensway (autoroute 417)		
O5	Moyens électroniques		
	L'offrant doit démontrer qu'il a la capacité de permettre la transmission électronique des commandes de Justice de manière sécuritaire, y compris le téléchargement de documents portant une cote de sécurité pouvant atteindre « PROTÉGÉ B » La question de la manipulation et de la sauvegarde des renseignements et des biens		
	CLASSIFIÉS et PROTÉGÉS est traitée au chapitre 5 du <i>Manuel de la sécurité industrielle</i> à l'adresse http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/msi-ism/index-fra.html .		

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

L'offrant doit remplir et retourner le formulaire de vérification de l'intégrité attaché à l'annexe F.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires
Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.pa ge?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestation pour ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes.

A. <u>Définitions</u>

Pour les fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- un individu:
- un individu qui s'est incorporé; b.
- une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

B. Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

C. <u>Directive sur le réaménagement des effectifs</u>

	-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le ménagement des effectifs? Oui Non
Si	oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :
a.	le nom de l'ancien fonctionnaire;
b.	les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
c.	la date de la cessation d'emploi;
d.	le montant du paiement forfaitaire;
e.	le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
f.	la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
g.	nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

5.2.4 Études et expérience

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, l'offrant garantit que chaque individu qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 6.1.1 À la date de clôture de la demande d'offres à commandes, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes:
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, tel qu'indiqué à la Partie 3 section IV Renseignements supplémentaires;
 - d) le lieu proposé par l'offrant pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à la Partie 7A Offre à commandes;
 - e) l'offrant doit fournir l'adresse du ou des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 section IV Renseignements supplémentaires.
- 6.1.2 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html). le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 7.1 Offre
- 7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- **7.2.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.
- 7.2.1.1 L'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau PROTÉGÉ B, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- 7.2.1.2 Les membres du personnel de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 7.2.1.3 L'offrant NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉ tant que la DSIC, TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées jusqu'au niveau **PROTÉGÉ B.**
- 7.2.1.4 Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 7.2.1.5 L'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) le Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

7.2.2 Installations ou locaux de l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde

Lorsque des mesures de sauvegarde sont nécessaires pour réaliser les travaux, l'offrant doit diligemment tenir à jour les renseignements relatifs à ses installations ou à ses locaux, et ceux des individus proposés, pour les adresses suivantes :

Numéro civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / no. d'appartement Ville, province, territoire / État Code postal / code zip Pays

L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> que l'offrant et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Rapports des offres à commandes

Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

- 7.3.2.1 L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.
- 7.3.2.2 L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».
- 7.3.2.3 Les données doivent être transmises par voie électronique sur une base trimestrielle à : CMMD DGMM@justice.gc.ca
- 7.3.2.4 Voici la répartition des trimestres :
 - Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
 - Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
 - Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
 - Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.
- 7.3.2.5 Les données doivent être transmises par voie électronique conformément à la section 7.3.2.3 ci-dessus, au plus tard vingt (20) jours civils suivant la fin de la période de déclaration.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées la date d'attribution au 31 mars 2018.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour des quatre (4) périodes d'un (1) année supplémentaires, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

La période d'option 1 : 1 avril 2018 au 31 mars 2019 La période d'option 2 : 1 avril 2019 au 31 mars 2020 La période d'option 3 : 1 avril 2020 au 31 mars 2021 La période d'option 4 : 1 avril 2021 au 31 mars 2022

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes dix (10) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Alain Denis Gestionnaire, Division de la gestion des marchés et du matériel Ministère de la Justice Canada 284, rue Wellington Ottawa, Ontario K1A 0H8

Ottawa, Ontario K1A 0H8 Téléphone : 613-960-2612

Courriel: Alain.Denis@justice.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans le formulaire de demande de services d'impression.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

L'autorité de projet est également responsable de l'inspection. Tous les rapports, produits livrables, documents, biens et services fournis conformément au contrat sont assujettis à une inspection par le responsable ou le représentant de l'inspection. Si un rapport, un document, un bien ou un service ne respecte pas les exigences de l'énoncé des travaux et que le responsable de l'inspection n'en est pas satisfait, tel qu'il est présenté, ce dernier aura le droit de le rejeter ou de demander la correction de la situation, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Coordonnées de la réponse individuelle pour :

	Renseignements généraux
	Nom :
	Nom : Téléphone :
	Courriel:
<u>la pens</u> des mir	Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (s'il y a lieu) nissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur ion de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web nistères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l' <u>Avis sur la e des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
sein du -	Utilisateurs désignés isateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont les groupes au ministère de la Justice Canada suivante: la Section du contentieux des affaires civiles le Portefeuille des services du droit fiscal le Division de la gestion des marchés et du matériel.
	Procédures pour les commandes z-vous référer aux Procédures de demande de service à la section 6, Annexe A – Énoncé de travail pour les ures applicables pour les commandes subséquentes.
7.8.1	Division des travaux (choisir un des deux modes au moment de l'attribution du marché)
7.8.1.1	Deux titulaires de l'offre à commandes : Chaque offre à commande est attribuée à un groupe pour qui les travaux seront effectués conformément à l'offre à commande. Le travail sera séparé de la façon suivante :
	Offrant 1 : effectuera le travail pour le Contentieux des affaires civiles Offrant 2 : effectuera le travail pour la Portefeuille des services du droit fiscal
7.8.1.2	La liste des offrants : Offrant 1 : Offrant 2 :
<u>OU</u>	

Le Contentieux des affaires civiles et la Portefeuille des services du droit fiscal communiqueront avec le titulaire

de l'offre à commandes en vue de l'exécution des travaux requis.

7.8.1.1 Un titulaire de l'offre à commandes :

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 75.000,00 \$ (taxes applicables incluses).

7.10 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés à l'aide des procédures suivantes :

7.10.1 Jusqu'à 10 000 \$ (taxes applicables comprises)

Quand le coût total estimatif fourni par l'offrant pour le dossier du tribunal en question est inférieur à 10 000 \$, y compris les taxes applicables, l'utilisateur désigné autorisera les travaux à réaliser conformément à l'offre à commandes en fournissant à l'offrant un formulaire de demande de services d'imprimerie rempli (Le formulaire est remis par l'offrant en accord avec l'utilisateur identifié) et en utilisant la carte d'achat du gouvernement (le ministère de la Justice utilise MasterCard) comme instrument de commande. S'il est impossible d'utiliser la carte d'achat, veuillez suivre les instructions décrites dans la section 7.10.2 ci-dessous.

7.10.2 Jusqu'à la limite de commande (taxes applicables comprises)

Quand le coût total estimatif fourni par l'offrant pour le dossier du tribunal en question dépasse 10 000 \$, y compris les taxes applicables, ou quand la carte d'achat n'est pas un instrument de commande pouvant être utilisé, l'utilisateur désigné fournira à l'offrant un formulaire de demande de services d'imprimerie rempli (Le formulaire est remis par l'offrant en accord avec l'utilisateur identifié) ainsi qu'un formulaire 942J – Commande subséquente à une offre à commandes – du ministère de la Justice pour confirmer les travaux pour le dossier du tribunal en question.

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de ______ \$, (À inclure au moment de l'attribution d'offre à commandes) (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04) Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2015-09-03) Conditions générales services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A Énoncé des travaux;
- f) I'Annexe B Base de paiement;
- g) l'Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe D Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes;
- i) l'Annexe E Formulaire de demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique;
- j) l'Annexe F Formulaire de vérification de l'intégrité; et
- k) l'offre de l'offrant en date du (insérer la date de l'offre).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

_ ^	_ ′		
7 7	I)I I PAC	AIII	contrat

7.3.1	Période du contrat	
	Les travaux doivent être réalisés durant la période du	(indiquer la date du début des travaux) au
	(indiquer la date de la fin des travaux).	

7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (s'il y a lieu)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires, précisés dans l'annexe B – Base de paiement, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. .

7.5.2 Limitation des dépenses

- 7.5.2.1 La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 7.5.2.2 Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.

7.5.2.3 Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

7.5.3 Modalité de paiement (choisir un au moment de l'attribution)

7.5.3.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

OU

7.5.3.1 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat MasterCard; et
- b. Dépôt direct (national et international).

7.5.4.1 Paiement par carte de crédit (s'il y a lieu)

La carte de crédit suivante est acceptée pour les factures qui n'excèdent pas 10 000 \$, y compris les taxes applicables : MasterCard.

7.5.4.2 Paiement par dépôt direct (s'il y a lieu)

Les paiements par dépôt direct seront assujettis à l'article 12, Période de paiement, et à l'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, tel qu'il est établi dans les conditions générales 2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne), faisant partie du présent contrat.

En vue de soumettre et de modifier une demande d'adhésion au paiement direct, l'entrepreneur doit remplir le formulaire Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique, qui se trouve à l'annexe D et le soumettre à l'autorité contractante. Le formulaire peut également être obtenu à partir du site internet du ministère de la Justice à : http://www.justice.gc.ca/fra/contact/inscri-enrol.html.

L'entrepreneur est seul responsable de s'assurer que les renseignements et le numéro de compte qui sont soumis au Canada à l'aide du formulaire Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique sont à jour. Si les renseignements de l'entrepreneur qui figurent dans le formulaire Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique ne sont pas exacts ou à jour, les clauses indiquées à l'article 12, Période de paiement, et à l'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, tel qu'il est établi dans les conditions générales 2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne), faisant partie du présent contrat ne s'appliqueront pas avant que l'entrepreneur ait réglé la question.

7.6 Instructions pour la facturation

- 7.6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 7.6.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12) Assurances

7.8 Clauses du Guide des CCUA

P1010C (2010-01-11) Niveaux de la qualité de l'impression
 P1011C (2010-01-11) Niveaux de la qualité de la reproduction des couleurs
 P1013C (2010-01-11) Niveaux de la qualité des formulaires

P1016C (2010-01-11) Niveaux de la qualité de la reliure

P1005C (2010-01-11) Emballage des travaux d'imprimerie

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaire

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1 TITRE

Services d'impression et de reprographie pour la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal du ministère de la Justice Canada (JUS) dans la région de la capitale nationale (RCN)

2 OBJECTIF

Obtenir des services d'impression et de reprographie, sur demande, pour la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal du ministère de la Justice Canada à Ottawa, à l'appui de la fourniture de services juridiques au gouvernement du Canada.

3 CONTEXTE

Le ministère de la Justice du Canada (JUS) est le fournisseur de services juridiques du gouvernement du Canada. À ce titre, il a à tout moment besoin de services d'impression dans le cadre de ses activités juridiques. Les services requis sont des services de reproduction ou d'impression de documents en format électronique (surtout PDF), des services de reliure de documents à petit tirage, à tirage moyen et à grand tirage, de même que des services de numérisation de documents papier (en format PDF). Les documents en question portent une cote de sécurité ne dépassant pas « Protégé B » et concernent les activités courantes du ministère de la Justice Canada. Selon l'expérience du passé, la quantité annuelle estimative de copies pour la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal est d'environ 1,000,000 combiné.

4 DESCRIPTION DES BESOINS

4.1 PORTÉE

L'entrepreneur doit fournir toutes les installations, l'équipement, le matériel et la main-d'œuvre pour effectuer les travaux. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour les dépassements/excédents, les modifications de l'auteur ne sont pas autorisées, et il n'y a pas de quantités de travail minimales.

Le matériel original sera fourni à l'entrepreneur par JUS en format électronique ou sur support papier. Il pourra s'agir de documents juridiques et de dossiers juridiques, ou du matériel imprimé, des cartes, des boîtes de documents de tailles et de formes diverses, etc. en rapport avec les dossiers de travail. Les travaux pourront exiger que des agrafes ou d'autres reliures soient retirées des documents originaux à l'intérieur du délai précisé. Certains des documents originaux pourraient porter des papillons adhésifs qui devront être enlevés, puis replacés et leur contenu devra être transcrit sur les copies par l'entrepreneur. Les travaux à faire concernent de l'information protégée et confidentielles. L'entrepreneur devra donc prendre les mesures nécessaires pour protéger l'information et les documents pendant le traitement de toutes les demandes et la manipulation de tous les documents en question.

Justice pourra aussi, à sa seule discrétion, fournir le matériel d'impression et de reliure nécessaire pour exécuter des demandes d'impression particulières.

4.2 FOURNITURES

L'entrepreneur devra utiliser du papier blanc bond 20 lb contenant au moins 30 % de matière recyclée après consommation*. Le papier de couleur devra être du papier bond 20 à 24 lb et contenir au moins 30 % de matière recyclée après consommation*. Le papier couverture devra être du papier 50 à 67 lb avec au moins 20 % de matière recyclée après consommation*.

*La matière recyclée après consommation est le contenu du papier issu de produits de consommation qui ont été entièrement utilisés. Elle provient des programmes de recyclage résidentiels et commerciaux. Plus le pourcentage de matière recyclée après consommation est élevé, meilleur est le matériel pour la santé de l'environnement. Cela signifie que l'utilisation de ce matériel soutient les programmes de collecte qui permettent de « boucler la boucle » et de réduire la quantité de déchets qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

Le papier de couleur (20 à 24 lb) et le papier couverture (50 à 67 lb) doivent être disponibles dans les couleurs suivantes (sans y être limités) : bleu pâle (layette), chamois, vert menthe, vert émeraude, crème/ivoire, rouge, gris, orange, violet, rose, marron clair, jaune, bourgogne, or, blanc et transparent.

Tous les index doivent être imprimés à l'encre noire, recto seulement. Les index alphabétiques (onglets A à Z) doivent être plastifiés et d'une coupe au 1/26^e, les index numériques (onglets 1 à ...) doivent être d'une coupe au 1/25^e, et les index personnalisés doivent être disponibles dans différentes coupes : 1/5^e, 1/10^e, 1/25^e, etc.

L'entrepreneur doit fournir des onglets avec tous les index. Les index peuvent être requis individuellement ou en jeux, selon le travail à effectuer.

4.3 TÂCHES/SERVICES DÉTAILLÉS

L'entrepreneur doit fournir les services suivants, sur demande :

A: Reprographie/Duplication

Copies à l'encre noire :

- recto et/ou recto verso
- originaux papier et/ou en format électronique fournis
- format 8½ x 11 (po), 8½ x 14 (po) et/ou 11 x 17 (po)
- papier blanc ou de couleur, selon les spécifications du JUS

Copies en couleur :

- recto et/ou recto verso
- originaux papier et/ou en format électronique fournis
- format 8½ x 11 (po), 8½ x 14 (po) et/ou 11 x 17 (po)
- papier blanc ou de couleur, selon les spécifications du JUS

Copies sur papier couverture :

- encre noire et/ou de couleur
- recto et/ou recto verso
- format 8½ x 11 (po) et/ou 8½ x 14 (po)
- papier couverture blanc ou de couleur, selon les spécifications du JUS

Copies à partir d'un livre relié :

- encre noire et/ou de couleur
- recto et/ou recto verso
- format 8½ x 11 (po) et/ou 8½ x 14 (po)
- première copie produite à partir du livre relié, copies additionnelles à partir de la première copie
- papier blanc ou de couleur, papier couverture blanc ou de couleur, selon les spécifications du JUS

Numérisation de documents originaux :

- produit surtout en format ROC ou ROC qualité sur CD/DVD
- documents originaux en blanc et noir, ou de couleur
- format 8½ x 11 (po) et/ou 8½ x 14 (po)

B: Services de reliure

Perforation à trois trous :

- reliure noire ou blanche avec des pochettes transparentes, inclut l'insertion de texte sur la couverture et le dos
- la largeur de la reliure dépendra du nombre de feuilles
- le format variera : 8 ½ x 11, 8 ½ x 14 ou 11 x 17 (po)

Reliure à anneaux plastiques (Cerlox) :

- perforation incluse
- livret de 8½ x 11 (po) ou de 8½ x 14 (po)
- nombre variable de feuilles par livret

Reliure par agrafage/piquée au fil métallique

- manuel ou automatique
- nombre variable de feuilles
- formats variables de 8½ x 11 (po), 8½ x 14 (po) et/ou 11 x 17 (po)

C: Services d'insertion

Séparateurs :

- avec papier couverture
- papier cartonné blanc et/ou de couleur

- format de 8½ x 11 (po) et/ou 8½ x 14 (po)
- titre/sous-titre à imprimer sur le séparateur et onglet personnalisé avec titre/sous-titre fourni par JUS, et documents dans lesquels les travaux doivent être exécutés.
- L'entrepreneur devra imprimer le titre/sous-titre sur le séparateur (encre noire ou de couleur), apposer les onglets personnalisés fournis sur le séparateur et/ou insérer les séparateurs dans le document fourni

Index:

- alphabétiques (A à Z), numériques (1 à ...) ou personnalisés, selon le cas
- recto seulement à l'encre noire
- format 8½ x 11 (po) et/ou 8½ x 14 (po)
- index alphabétique d'une coupe au 1/26e, numérique d'une coupe au 1/25e, personnalisé de différentes coupes (sans s'y limiter) au 1/5e, 1/10e, 1/25e, 1/26e, etc.
- requis individuellement ou en jeux, selon les besoins
- les termes/les caractères des onglets personnalisés seront fournis par JUS, et l'entrepreneur produira les onglets personnalisés
- L'entrepreneur doit fournir des onglets avec tous les index et les insérer dans chacun des documents fournis

Encarts - feuilles blanches ou de couleur :

- format 8½ x 11 (po) et/ou 8½ x 14 (po)
- couleurs variées
- l'entrepreneur doit fournir le papier et insérer les feuilles dans les documents fournis

Transparent page couverture :

- acétate
- le format variera : 8 ½ x 11 et/ou 8 ½ x 14 (po)
- L'entrepreneur doit fournir chaque page et la joindre aux documents.

Transparents:

- avec bandelette détachable
- le format variera : 8 1/2 x 11 et/ou 8 1/2 x 14 (po)
- du texte sera imprimé sur les transparents, le libellé sera fourni par JUS
- L'entrepreneur doit fournir les transparents et les insérer aux documents.

D: Autres Services

Traitement manuel:

- enlever les agrafes des originaux/les agrafer de nouveau
- enlever et replacer des papillons adhésifs

Pagination:

- de jeux d'un document original
- de jeux d'un document reproduit
- selon les spécifications de format fournies au besoin

Agrandissements et réductions :

- de diverses tailles
- originaux à l'encre noire ou de couleur ou les originaux digitales
- la taille d'agrandissement/réduction sera fourni par JUS

5 HEURES DE DISPONIBILITÉ ET DÉLAIS/ NIVEAUX DES SERVICES

L'entrepreneur doit fournir les services pendant les heures ouvrables régulières de la section du contentieux des affaires civiles et le portefeuille des services du droit fiscal du ministère de la Justice Canada à Ottawa, qui sont de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés sauf la Journée de la famille de l'Ontario. Des commandes particulières pourraient exiger que les travaux soient effectués en dehors de ces heures régulières (et facturés aux tarifs prévus pour les travaux exécutés pendant les heures régulières). Les commandes occasionnant un supplément (taux majorés pour les services express ou les services urgents) imposé par l'entrepreneur doivent être autorisées par écrit à l'avance par le responsable du projet désigné du ministère de la Justice du Canada.

Les services seront fournis, sur demande, dans les délais/niveaux suivants (à l'exception des week-ends et des jours fériés sauf la Journée de la famille de l'Ontario) :

- **Service standard** : livraison au client dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux
- **Service express** : livraison au client dans les quatre (4) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux
- **Service urgent** : livraison au client dans les deux (2) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux

6 PROCÉDURE DE DEMANDE DE SERVICES

- 6.1 Le client remplira le formulaire de demande de services d'impression (Le formulaire est remis par l'offrant en accord avec l'utilisateur identifié), en y indiquant le délai/niveau de services requis (standard, express, urgent).
- 6.2 <u>En cas il y a deux offrants résultants</u>: Le client communiquera avec l'offrant responsable de sa section afin de vérifier que la commande peut être exécutée dans les délais précisés par le niveau de service. Si cet offrant n'est pas en mesure de respecter l'échéance prévue, le client doit rendre compte de la situation par écrit et communiquer avec l'autre offrant pour savoir s'il peut effectuer la commande.
 - En cas il y a un (1) offrant résultant : Le client communiquera avec l'offrant responsable de sa section afin de vérifier que la commande peut être exécutée dans les délais précisés par le niveau de service.
- Si l'offrant confirme qu'il peut exécuter les travaux, des dispositions seront prises entre le client et l'offrant pour que ce dernier prenne possession du formulaire de demande de services d'impression et des documents originaux à traiter. À ce moment, l'offrant devient l'entrepreneur. L'entrepreneur ira ramasser le formulaire et les documents chez le client, ce dernier apportera lui-même le formulaire et les documents chez l'entrepreneur, ou le client envoie le formulaire et les documents à l'entrepreneur par messager (dépendant du service demandé et du niveau d'urgence, selon ce que l'entrepreneur et le client auront convenu). Le délai du niveau de service court à partir du moment où l'entrepreneur entre en possession du formulaire de demande de services d'impression rempli et des documents originaux. Le client indiquera sur le formulaire de demande de services d'impression la cote de sécurité la plus élevée applicable à sa demande.

7 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LE RAMASSAGE ET LA LIVRAISON

L'entrepreneur doit assurer des services de ramassage et de livraison sécuritaires sans frais additionnels. Le lieu de ramassage et de livraison est :

- la Section du contentieux des affaires civiles : Sun Life centre financier, 50 rue O'Connor, suite 500, Ottawa, Ontario
- le Portefeuille des services du droit fiscal : Sun Life centre financier, 99 rue Bank, suite 1100, Ottawa, Ontario

Ramassage sur demande

L'entrepreneur sera tenu d'effectuer les ramassages, sur demande, au lieu indiqué plus haut, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, sauf la Journée de la famille de l'Ontario.

Pour certaines demandes, le client pourrait convenir avec l'entrepreneur de lui apporter lui-même le formulaire et les documents originaux ou le client envoie le formulaire et les documents à l'entrepreneur par messager.

Livraison des travaux

L'entrepreneur doit s'organiser pour livrer les travaux terminés au lieu indiqué plus haut du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, sauf la Journée de la famille de l'Ontario. L'entrepreneur doit, au moment de la livraison, remettre au client les documents originaux dont il s'est servi dans le même état qu'il était lorsqu'il l'a reçu du client. Tous les articles restent sous la responsabilité de l'entrepreneur tant qu'il ne les a pas livrés et que le ministère de la Justice Canada ne les a pas acceptés.

Pour certaines demandes, le client pourrait convenir avec l'entrepreneur d'aller lui-même récupérer les travaux et les documents originaux chez l'entrepreneur à la fin des travaux.

Demandes de services urgents

Pour certaines demandes jugées urgentes, il pourrait être convenu avec l'entrepreneur que c'est le client qui apportera le formulaire de demande et les documents originaux, qu'il attendra sur place pendant les travaux et qu'il repartira avec les articles produits et les documents originaux. Pour les services urgents qui ne peuvent être exécutés pendant que le client attend, le gestionnaire local de l'entrepreneur, ou son représentant, informera le client par téléphone ou par courriel lorsque les travaux seront prêts pour lui dire qu'il peut venir les ramasser avec les documents originaux ou lui faire savoir à quel moment il les recevra.

8 POLITIQUES, NORMES ET MÉTHODES PERTINENTES

Le niveau de qualité de l'impression est celui de « l'édition informative », selon la définition donnée dans la dernière version du *Guide du client sur la qualité de l'impression* de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC, anciennement TPSGC).

http://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/app-acq/guides/guide-fra.html

À la demande de la personne responsable du projet, l'entrepreneur doit produire un échantillon sans frais supplémentaires pour JUS. La personne responsable du projet examinera cet échantillon et l'approuvera avant la production de la version finale.

Les services doivent être fournis conformément aux règles des tribunaux, y compris, entre autres, les Cours et Tribunaux suivants :

- Cour canadienne de l'impôt http://cas-cdc-www02.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/tcc-cci Fra/Index
- Cour fédérale du Canada http://cas-cdc-www02.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/fc-cf-fr/lndex
- Cour d'appel fédérale http://cas-cdc-www02.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/fca-caf fra
- Cour suprême du Canada http://www.scc-csc.ca/home-accueil/index-fra.aspx
- Cour supérieure de justice de l'Ontario http://www.ontariocourts.ca/scj/fr/
- Cour des petites créances de l'Ontario http://www.ontariocourts.ca/scj/fr/petites-creances/
- Cour d'appel de l'Ontario http://www.ontariocourts.ca/coa/en/
- Cour de justice de l'Ontario http://www.ontariocourts.ca/coa/fr/
- Tribunal canadien du commerce extérieur http://www.citt.gc.ca/fr
- Tribunal des revendications particulières http://www.sct-trp.ca/hom/index f.htm
- Tribunal canadien des droits de la personne http://www.chrt-tcdp.gc.ca/index-fr.html

Justice Canada fournira à l'entrepreneur des instructions particulières, le cas échéant. L'entrepreneur sera responsable de respecter les normes applicables définies sur le formulaire de demande de services d'imprimerie.

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Il faut remplir entièrement et sans exception le Tableau 1 et le Tableau 2 ci-après, faute de quoi l'offre sera réputée non conforme. Les renseignements demandés dans le Tableau 2 – Tarifs des services supplémentaires ne serviront pas aux fins de l'évaluation, mais on doit tout de même les fournir. Les prix et les renseignements fournis par l'offrant entreront en effet si l'offrant est retenu pour l'adjudication d'une offre à commandes.

L'offrant doit présenter des prix unitaires fermes en monnaie canadienne, droits de douane canadiens, taxes d'accise et F.A.B. destination compris, taxes applicables exclues. Les frais des services de ramassage et de livraison au Sun Life centre financier, 50 rue O'Connor, suite 500, Ottawa, et Sun Life centre financier, 99 rue Bank, suite 1100, Ottawa, Ontario, doivent être inclus dans les prix unitaires fermes fournis.

Les quantités indiquées dans le Tableau 1 – Tarifs des services standards sont uniquement estimatifs et ne servent QU'AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

•	•				S SERVICES ST		•	THO DE E EVALUATION
(m	Tarifs des service		Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Quantité estimative (par période)
m	ain d'œuvre inclus,	taxes en sus)	La date d'attribution au 31 mars 2018	1 ^{er} avr. 2018 au 31 mars 2019	1 ^{er} avr. 2019 au 31 mars 2020	1 ^{er} avr. 2020 au 31 mars. 2021	1 ^{er} avr. 2021 au 31 mars 2022	AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT
Α	Reprographie/Du	ıplication						
A1	Copies à l'encre n	oire sur papier bla	nc (20 lb) à partir d'	originaux papier				
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto verso	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
A2	Copies en couleur	s sur papier blanc	(20 lb) à partir d'orig	ginaux papier				
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto verso	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
А3	Copies à l'encre n	oire sur papier bla	nc (20 lb) à partir d'	originaux en form	nat électronique			
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto verso	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
A4	Copies en couleur	s sur papier blanc	(20 lb) à partir d'orig	ginaux en format	électronique			
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	75,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	20,000
	Recto verso	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT Page 30 of - de 42

			TABLEAU	1 - TARIFS DE	S SERVICES ST	ANDARD		
	Tarifs des services atériaux, ramassag	ge/livraison et	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Quantité estimative (par période) AUX FINS D'ÉVALUATION
ma	ain d'œuvre inclus,	taxes en sus)	La date d'attribution au 31 mars 2018	1 ^{er} avr. 2018 au 31 mars 2019	1 ^{er} avr. 2019 au 31 mars 2020	1 ^{er} avr. 2020 au 31 mars. 2021	1 ^{er} avr. 2021 au 31 mars 2022	SEULEMENT
A5	Copies à l'encre no	oire sur papier de	couleur (20 à 24 lb,	couleurs variées)			
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	30,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	7,500
	Recto	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	500
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	30,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	7,500
	Recto verso	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	500
A6	Copies en couleurs	s sur papier de co	uleur (20 à 24 lb, co	uleurs variées)				
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	10,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	2,500
	Recto	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	500
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	10,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	2,500
	Recto verso	11 x 17 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	500
A7	Copies à l'encre no	oire sur papier cou	uverture (50 à 67 lb,	couleurs variées)			
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	2,000
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	2,000
A8	Copies en couleurs	s sur papier couve	rture (50 à 67 lb, co	ouleurs variées)				
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	2,000
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	2,000
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000
A9	Copies en noir à pa	artir d'un livre relié	(prix de la première	e copie – les prix	des services A1	à A8, selon le cas,	s'appliquent aux	copies subséquentes)
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	750
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	750
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	750
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	750
A10	Copies en couleurs subséquentes)	s à partir d'un livre	relié (prix de la pre	mière copie – les	s prix des services	s A1 à A8, selon le	cas, s'appliquent	aux copies
	Recto	8 ½ x 11 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	250
	Recto	8 ½ x 14 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	250
	Recto verso	8 ½ x 11 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	250
	Recto verso	8 ½ x 14 (po)	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	250
A11						onique (principaleme		
	8 ½ x 11 (po)	<u> </u>	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	75,000
	8 ½ x 14 (po)		\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	30,000
	11 x 17 (po)		\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	1,000

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT Page 31 of - de 42

		TABLEAU	1 - TARIFS DE	S SERVICES ST	ANDARD		
	Tarifs des services standard atériaux, ramassage/livraison et ain d'œuvre inclus, taxes en sus)	Période initiale La date d'attribution	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Quantité estimative (par période) AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT
В	Services de reliure	au 31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars. 2021	31 mars 2022	
B1	Perforateur à trois emporte-pièce (re	lieur noir ou blanc a	avec des nochetti	es transnarentes	inclut le télécharge	ment du texte nou	ır la converture et le
٥,	dos)	ilical fioli od blario c	aveo des pooriett	co tranoparontes,	morat ic tolcoriarge	mont du texte pot	in a couvertaic ct ic
	Capacité de 1/2 po	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Capacité de 1 po	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Capacité de 1 1/2 po	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Capacité de 2 po	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Capacité de 2 1/2 po	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Capacité de 3 po	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
B2	Reliure Cerlox (par livret de 8 ½ x 1						-,
	1 à 15 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	16 à 25 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	26 à 75 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	76 à 100 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	101 à 200 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	201 à 300 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	301 à 400 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	401 feuilles par livret et plus	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
В3	Reliure Cerlox (par livret de 8 ½ x 14	4 (po), perforation in	cluse)				·
	1 à 15 feuilles par livret	\$/un.	, \$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	16 à 25 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	26 à 75 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	76 à 100 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	101 à 200 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	201 à 300 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	301 à 400 feuilles par livret	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
	401 feuilles par livret et plus	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	3,000
B4	Agrafage/Piqûre au fil métallique (pa	ar livret, tous formats	5)				
	Manuel	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	25,000
	Automatique	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	100,000
С	Services d'insertion						
C1	Séparateur (papier couverture) - pa	pier couverture de 5	0 à 67 lb (blanc	ou de couleur) et	insérer chaque sép	arateur dans les d	documents fournis
	Par séparateur - 8 ½ x 11 (po) (papier couverture et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Par séparateur - 8 ½ x 14 (po) (papier couverture et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT Page 32 of - de 42

		TABLEAU	1 - TARIFS DE	S SERVICES ST	ANDARD		
(m	Tarifs des services standard atériaux, ramassage/livraison et	Période initiale	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Période d'option 4	Quantité estimative (par période)
ma	ain d'œuvre inclus, taxes en sus)	La date d'attribution au 31 mars 2018	1 ^{er} avr. 2018 au 31 mars 2019	1 ^{er} avr. 2019 au 31 mars 2020	1 ^{er} avr. 2020 au 31 mars. 2021	1 ^{er} avr. 2021 au 31 mars 2022	AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT
C2	Index (alphabétiques) – encre noire requises individuellement ou en jeux			trepreneur doit fou	urnir des onglets av	ec tous les index.	Les lettres A à Z seront
	Par index - 8 ½ x 11 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Par index - 8 ½ x 14 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
C3	Index (numériques) – encre noire (1 seront requis individuellement ou en			epreneur doit four	nir des onglets ave	c tous les index. I	Les chiffres 1 et suivants
	Par index - 8 ½ x 11 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Par index - 8 ½ x 14 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
C4	Feuilles de papier blanc (20 lb) ou de	e couleur (20 à 24 ll	o) – L'entreprene	ur doit fournir le բ	papier et insérer cha	aque feuille dans l	es documents fournis
	Par feuille - 8 ½ x 11 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Par feuille - 8 ½ x 14 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
C5	Transparent page couverture (acétat	e) – L'entrepreneur	doit fournir chac	que page et la joir	ndre aux documents	:	
	Par feuille - 8 ½ x 11 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Par feuille - 8 ½ x 14 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
C6	Transparents (avec bandelette détac	hable) - L'entrepren	eur doit fournir	chaque page, imp	primer le texte, et la	joindre aux docur	nents:
	Par feuille - 8 ½ x 11 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
	Par feuille - 8 ½ x 14 (po) (matériaux et insertion)	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	5,000
D	Services supplémentaires						
D1	Traitement manuel (il faudra enlever contenu des notes papillon, etc.		les agrafes sur		ginaux, enlever et r	ecoller des notes	papillon, retranscrire le
	Par heure	\$/h	\$/h	\$/h	\$/h	\$/h	1,000
D2	Pagination						
	Jeux d'un document original	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	1,000
	Jeux d'un document reproduit	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	\$/p.	1,000
D3	Agrandissements et réductions						
	Par original	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	\$/un.	1,000

<u>Légende</u>

un. = unité p. = page

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT Page 33 of - de 42

h = heure

<u>Nota</u>: Les prix proposés par l'offrant pour la période initiale et la période d'option 1 seront FERMES. Après avoir reçu un avis de prolongation de l'offre aux périodes d'option 2 à 4, les offrants seront autorisés à soumettre des augmentations applicables aux prix proposés à la personne responsable de l'offre à commandes pour qu'elle les examine. Les augmentations ne doivent pas dépasser le taux établi dans l'Indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC est couramment utilisé comme indicateur de la variation du niveau général des prix à la consommation ou du taux d'inflation. Aux fins de la présente offre à commandes, l'IPC doit correspondre à la variation en pourcentage sur un an. On utilisera l'indice de référence indiqué sur le site Web de la Banque du Canada (http://www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-

<u>prix/ipc/?page_moved=1&_utma=1.1815289644.1422033083.1422033677.1449849561.3&_utmb=1.1.10.1449849561&_utmc=1&_utmx=-&_utmz=1.1449849561.3.1.utmcsr=(direct)|utmccn=(direct)|utmcmd=(none)&_utmv=-&_utmk=212669076)</u>

TABLEAU 2 – TA	RIFS DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES
Tarifs des services	% de majoration des tarifs des services standard à appliquer (matériaux, ramassage/livraison et main d'œuvre inclus, taxes en sus)
Service express (Livraison au client dans les quatre (4) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents)	%
Service urgent (Livraison au client dans les deux (2) heures suivant la réception du formulaire de demande de services d'impression et des documents)	%

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT Page 34 of - de 42

ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Government (Gouvernement			Contra	ct Number / Numéro du contr	at.		
	du Canada				Common PS SRCL#9			
				Security Cla	ssification / Classification de s UNCLASSIFIED	sécurité		
LIS ART A - GONTRACT INFORMAT Originating Government Departm Ministère ou organisme-gouvern	TE DE VÉRIFICA ION / PARTIE A - II nent or Organization		RELATIVE	ES À LA SÉ	CURITÉ (LVERS) r Directorate / Direction génér	ale ou l	Direction	on
a) Subcontract Number / Numéro		The second secon	ne and Addre		tractor / Nom et adresse du so	us-trail	tant	
Brief Description of Work / Brève Professional Services - Standing Offers						-		
 a) Will the supplier require acces Le fournisseur aura-t-il accès 	à des marchandises	contrôlées?				1.0	No Non	Ye:
 b) Will the supplier require acces Regulations? Le fournisseur aura-t-II accès : sur le contrôle des données te Indicate the type of access requi 	à des données techniques?	niques militaires non classif	Company of				No Non	Ye: Ou
a) Will the supplier and its emplo Le fournisseur ainsi que les er (Specify the level of access us (Préciser le niveau d'accès en	yees require access imployes auront-ils a sing the chart in Que	to PROTECTED and/or Cl ccès à des renseignements stion 7. c)	ou à des bie				No Non [√ Yer Ou
 b) Will the supplier and its emplo PROTECTED and/or CLASSII Le fournisseur et ses employé à des renseignements ou à de 	yees (e.g. cleaners, FIED information or is (p. ex. nettoyeurs, is biens PROTÉGÉS	maintenance personnel) re assets is permitted. personnel d'entretien) auro s'et/ou CLASSIFIÉS n'est p	equire access ont-ils accès oas autorisé.			1.7	No Non	Yes
. c) Is this a commercial courier or S'agit-il d'un contrat de messa	delivery requiremen	nt with no overnight storage	?	17	14	1	Non Non	Ye Ou
. a) indicate the type of information	n that the supplier w	ill be required to access / In	ndiquer le typ	e d'informatio	n auquel le fournisseur devra	avoir a	ccès	
Canada 🗸		NATO / OTAN			Foreign / Étranger			
b) Release restrictions / Restricti	ons relatives à la dif	fusion						
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion		All NATO countries Tous les pays de l'OTAN			No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion]	
Not releasable À ne pas diffuser							,	
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préc	iser le(s) pay	s:	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Précis	er le(s)	pays	
. c) Level of information / Niveau of	finformation							
PROTECTED A	and the second for the property of the party	NATO UNCLASSIFIED		1 500 SEE	PROTECTED A		423	THE PARTY
PROTEGEA		NATO NON CLASSIFIÉ			PROTÉGÉ A		AT !	7
PROTECTED 8	100 TO THE REPORT OF CALL	NATO RESTRICTED	EINTE	BEE SE	PROTECTED B		2	
PROTÉGÉ B PROTECTED C		NATO DIFFUSION RESTR NATO CONFIDENTIAL	EINIE L	S SPOOT	PROTÉGÉ B PROTECTED C	-	29-3	
PROTÉGÉ C	100 To 10	NATO CONFIDENTIAL		43 - A	PROTÉGÉ C			
CONFIDENTIAL	THE RESPONSE WHAT HAD COME TO	NATO SECRET		7 4 62	CONFIDENTIAL	T	365	
CONFIDENTIEL	The second secon	NATO SECRET		100000000000000000000000000000000000000	CONFIDENTIEL		280	1
SECRET		COSMIC TOP SECRET		1 35 2 31	SECRET		1	men's
SECRET	THE PARTY OF THE P	COSMIC TRÈS SECRET		J. September	SECRET		1	
TOP SECRET	100000000000000000000000000000000000000		100 7747	A STEEL STATE	TOP SECRET		1	
TRÈS SECRET					TRÈS SECRET		100	DESCRIPTION OF THE PERSON OF T
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)		可能根据			TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)			
TBS/SCT 350-103(2004/12)		Security Classification / Cl UNCLASS		e sécurité		C	an	aďa

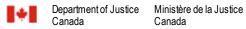


Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

Common PS SRCL#9
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

 Will the sup Le fournisse If Yes, Indic 		D and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? nents ou à des biens COMSEC désignés PROTÈGES et/ou CLASSIFII	ÉS? No Yes
9. Will the sup	plier require access to extremely se	nsitive INFOSEC information or assets? nents ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	✓ No Yes
Document N PART B - PER		matériel : - PERSONNEL (FOURNISSEUR) / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
Tu. a) Personal	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL SECRET SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
	TOP SECRET - SIGINT TRES SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS		
	Special comments: Commentaires speciaux :		
Du pers If Yes, w Dans I's PART C - SAE INFORMATION 11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTION 11. c) Will the p	screened personnel be used for por connel sans autorisation sécuritaire will unscreened personnal be escor iffirmative, le personnel en question EGUARUS (SUPPLIER) / PARTIE ON / ASSETS / RENSEIGNEM supplier be required to receive and es? sisseur sera-t-il tenu de recevoir et FIÉS? supplier be required to safeguard (hisseur sera-t-il tenu de protéger de ON	peut-il se voir confier des parties du travail? ed? sera-t-il escorté? C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR) ENTS / BIENS store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its si l'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS e	No Non Oul No Yes Oul No Non Oul
et/ou CL	ASSIFIÉ?	à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matérie	J PROTÉGÉ
11. d) Will the s Informati Le fourni renseign	supplier be required to use its IT syst fon or data? Isseur sera-t-II tenu d'utiliser ses pro rements ou des données PROTÉGÉ		nent des
Dispose		ipplier's IT systems and the government department or agency? système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence	No Yes Oul
TBS/SCT 35	0-103(2004/12)	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	Canadä





Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

Common PS SRCL#9

Security Classification / Classification de sécurité

niveaux de sauve For users comple								s automatical!	v nosulate	ad by you	r reso	onse	to previous	GLIBS	ations.	
Dans le cas des a dans le tableau re	utilis	ateu	rs qu		le formula	ire en 11g	ne (par interi		ises aux c	questions						aisles
Category Categorie	PR:	OTEGI	TED SE	CL C	ASSIFIED LASSIFIÉ			NATO			Г		00	SEC		
	۸	В	С	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREWTE	NATO COMPIDENTIAL NATO COMPIDENTIBL	NATO SECRET	TOP SECRET COSMIC TWAS SECRET		arecre Rotêgê 8	CONFIDER	223	SECRET	Top Secret Tres Secret
	1	1								3505392						
oduction																
Media / oport TI	1	1														
Link / en électronique																
de sécurité ») Will the documenta La documenta If Yes, classif	au h nenta tion y th	aut ation asso is fo	ot ar atta ciée rm b	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente ny annotating	rormulal nutaire. RCL be P LVERS s	re en Ind ROTECT era-t-elle	ED and/or CI PROTÉGÉE	et/ou CLASS	rité dans	la case i	ntitul	ée « ([✓ No Nor	
de sécurité » b) Will the docum La documenta	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGÉE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[√ No Nor	
de sécurité » b) Will the documenta La documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGÉE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No Nor	
de sécurité » b) Will the documenta La documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGÉE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No Nor	
de sécurité » b) Will the documenta La documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGÉE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No Nor	
de sécurité » b) Will the documenta La documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGÉE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No Nor	
de sécurité » b) Will the documenta La documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGÉE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No Nor	
de sécurité » b) Will the documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h nenta lion ly thi (e.g. ative	ation asso is fo SEC	atta ciée rm t CRE	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	rormulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments).	ROTECT era-t-elle and botto re en ind	ED and/or Cl PROTEGEE om in the are	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans SIFIÉE? ocurity C rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No Nor	
b) Will the docum La documenta If Yes, classif attachments (Dans l'affirma de sécurité »	au h	aution association SEC , cla	et al atta ociée rm t CRE ssiff et al	er le présent u bas du forn ched to this S à la présente by annotating I with Attach ler le présent	formulal nulaire. RCL be P LVERS s the top a ments). formulai nulaire et	ROTECT era-t-eile and botto re en Indi Indiquer	ED and/or CI PROTÉGÉE om in the are Elquant le niv qu'il y a des	ASSIFIED? eVou CLASS a entitled "S	rité dans	la case i	ntitui	ée « (and ii ée « (ndicate with	[✓ No North	

ANNEXE D - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

_							
	NUMÉRO DE L	OFFRE À COMMANDES	OFFRANT				
	PÉRIODE DE DÉCLARATION						
	☐ 1er trimestre: Du 1er avril au 30 juin ☐ 3e trimestre: Du 1er octobre au 31 décembre						
	☐ 2e trimestre : Du 1er juillet au 30 septembre ☐ 4e trimestre : Du 1er janvier au 31 mars						
□ RAPPORT	: NOUS AVONS R	ÉALISÉ LES TRAVAUX SUIV	ANTS POUR JUSTICE CANA	DA DURANT CET	TE PÉRIODE.		
NUMÉRO DE DEMANDE	CARTE D'ACHAT <u>ou</u> COMMANDE?*	DESCI	RIPTION		OTALE DE LA cluant les taxes)		
		(ajouter/supprimer	des lignes au besoin)				
			TOTAL:		\$		
colonne applicable.			nble. Si une commande a été passée, veui				
En signant, nous c	ertifions que les rer	nseignements contenus dans l	e présent rapport sont exacts e	t complets.			
Nom :			Titre :				
Signature :			Date :				

ANNEXE E - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION DU BÉNÉFICIAIRE AU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE



Ministère de la Justice Department of Justice Canada

DEMANDE D'ADHÉSION DU BENÉFICIAIRE AU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

RECIPIENT ELECTRONIC PAYMENT REGISTRATION

Protégé B

Protected B

Marche à suivre pour compléter le formulaire de Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Canada a annoncé que le dépôt direct deviendra le mode de paiement en remplacement des chèques. Ainsi, pour Justice Canada, le dépôt direct sera obligatoire à partir du 1er avril 2014. Le ministère demande de vous inscrire au dépôt direct en complétant le formulaire " Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique ".

Deux modes de paiement électronique sont offerts:

- 1. Dépôt Direct (DD) Lorsque les paiements sont déposés, le MJ transmet l'information suivante via courriel: le montant du paiement, la date du paiement, le numéro de la facture, le numéro de référence du MJ ainsi qu'une courte description du paiement. Cet avis électronique est émis en l'absence de talon de chèque suivant cette méthode.
- 2. Échange de Données Informatisées (EDI) Pour s'inscrire à l'EDI, vous devez vérifier la conformité de votre compte bancaire à ce mode de paiement auprès de votre institution financière. Il se peut que des frais soient rattachés à ce service car l'institution financière avise ses clients selon ses propres critères.

Changement au compte bancaire utilisé

Si vous souhaitez effectuer des changements au compte bancaire utilisé pour les paiements (changement d'adresse, d'institution financière, de succursale, de numéro de compte, etc.) vous devez compléter une nouvelle Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique. Lorsque vous demandez de telles modifications, NE FERMEZ PAS le compte courant avant d'avoir reçu votre paiement en accord avec la (les) modification(s).

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

Il y a trois sections du formulaire de Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique qui doivent être remplies par le bénéficiaire.

1 - GENRE DE DEMANDE

Veuillez compléter cette section en remplissant l'un des trois genres de demande décrits ci-dessous.

Nouvelle demande

Si vous choisissez d'adhérer au paiement électronique avec le MJ, veuillez cocher la case intitulée " Nouvelle demande " et indiquer quel mode de paiement électronique vous désirez utiliser : DD ou EDI.

Modification

Si vous avez déjà adhéré au paiement électronique avec le MJ mais désirez modifier votre information bancaire ou mode de paiement électronique, veuillez cocher la case intitulée " Modification " et toute autre case applicable à votre demande de modification.

2 - INFORMATION ET AUTORISATION DU BÉNÉFICIAIRE

Cette section doit être complétée, signée et datée par la (ou les) personne(s) appropriée(s) afin d'autoriser la demande d'adhésion, de modification ou d'annulation au paiement électronique.

Si le bénéficiaire est un individu

Veuillez indiquer votre nom, adresse et numéro de téléphone AINSI QU'UNE ADRESSE COURRIEL pour que le MJ puisse transmettre des avis par courriel et confirmer la réception du paiement.

De plus, vous devez signer le formulaire dans cette section afin d'autoriser votre demande.

Canada

JUS 778f-4 (2015/01)



Ministère de la Justice Canada

Department of Justice Canada DEMANDE D'ADHÉSION DU BÉNÉFICIAIRE AU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE RECIPIENT ELECTRONIC PAYMENT REGISTRATION REQUEST

Protégé B Protected B

Si le bénéficiaire est un organisme

Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'organisme et compléter le champ intitulé " Nom de la personne-ressource pour le paiement " avec le nom de la personne-ressource de votre organisme. Veuillez aussi inclure le numéro de téléphone AINSI QUE L'ADRESSE COURRIEL de cette personne-ressource pour que le MJ puisse transmettre des avis par courriel et confirmer la réception du paiement.

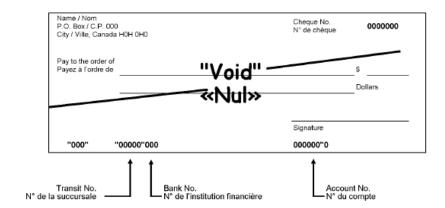
De plus, le (ou les) représentant(s) autorisé(s) doit (doivent) inscrire son (leur) nom, poste, numéro de téléphone et signature afin d'autoriser la demande.

Cette section permet jusqu'à deux personnes de signer le formulaire dans les cas où le bénéficiaire requiert deux signatures pour autoriser l'adhésion, la modification ou l'annulation au paiement électronique.

3 - RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

Si vous joignez un chèque annulé

Veuillez joindre un chèque portant la mention "Nul" et compléter les champs 1, 2, 3 et 4 de cette section. Le chèque annulé doit correspondre au compte bancaire que vous souhaitez utiliser pour les paiements électroniques. Un exemplaire de chèque annulé est fourni ci-dessous, identifiant l'emplacement des numéros de la succursale, de l'institution financière et du compte.



Si vous ne joignez pas de chèque annulé

Si vous ne fournissez pas de chèque annulé, l'institution financière doit valider l'information bancaire en complétant les champs 5, 6 et 7 du formulaire. L'institution financière doit fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'institution financière, apposer le cachet bancaire et signer le formulaire.

4 - RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

Cette section est strictement réservée à l'usage du MJ.

COMMENT FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

Veuillez faire parvenir le formulaire dûment complété incluant signature(s) originale(s) à l'adresse suivante :

Pour les fournisseurs de biens et services

Chef Services de la comptabilité ministérielle Pièce 1380, Édifice commémoratif de l'est Ministère de la Justice Canada 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les subventions et les contributions

Gestionnaire, services financiers de subventions et contributions Pièce 6248, Édifice commémoratif de l'est Ministère de la Justice Canada 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Veuillez inscrire la mention suivante sur l'enveloppe : " À n'ouvrir que par le destinataire ".

JUS 778f-4 (2015/01) p. 2





Ministère de la Justice Department of Justice Canada

DEMANDE D'ADHÉSION DU BÉNÉFICIAIRE AU PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

RECIPIENT ELECTRONIC PAYMENT REGISTRATION REQUEST

Protégé B Protected B

Vos renseignements personnels sont demandés et compilés afin d'administrer le programme de paiements électronique du Ministère de la Justice du Canada. Ils doivent être fournis sur une base obligatoire, dans la mesure où un bénéficiaire décide de participer au programme de paiements électronique. Ces renseignements sont protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et ils seront utilisés conformément à cette loi. Tout bénéficiaire a en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels un droit d'accès

aux renseignements qui le concern Justice						
MPORTANT ⇒ Doit être un bénéfi ⇒ Pour l'Échange de veuillez noter que ⇒ Prendre note que l	Données Informatisa	ées (EDI), veuillez véi	aire en \$ canadiens. rifier la conformité de votr e facturés. ènèrent aucun talon d'info	e compte aupr	ès de votre institution financière et	
1 - GENRE DE DEMANDE Nouvelle demande	épôt Direct (DD)		Échange de Donnée	s Informatisée	s (EDI)	
	,	re (fournir un nouveau		Échange de Données Informatisées (EDI)		
Modification → de l'information bancaire (fournir un nouveau chèque en blanc) → du Dépôt Direct (DD) à l'Échange de Données Informatisées (EDI) de l'Échange de Données Informatisées (EDI)						
2 - INFORMATION ET AUTORISA	TION DU BÉNÉE	ICIAIRE				
Nom de l'organisme ou de l'individu (bé		ICIAIRE				
Adresse			Nom de la personne-re	ssource pour l	e paiement (en lettres moulées)	
Ville			Téléphone		Télécopieur	
Province		Code postal	Courriel pour les avis d	e paiement (er	lettres moulées)	
				,	,	
Nom(s) et poste(s) du (des) représenta	nt(s) autorisé(s) de l'	organisme, si applica	ble (en lettres moulées)		Téléphone	
En tant que représentant autorisé de l'or j'autorise le receveur général du Canada électroniquement, jusqu'à nouvel ordre.	ganisme ci-haut me a à déposer ces paie	ntionné ou en tant qu' ments directement da			nant du gouvernement du Canada, de paiement soient transmis	
Signature		Date	Signa	ature	Date	
3 - RENSEIGNEMENTS BANCAIRES Veuillez joindre un chèque en blanc de virenseignements bancaires.	otre compte bancaire	e portant la mention "I	Nul" et veuillez remplir les	champs 1, 2,	3 et 4 ci-dessous avec vos	
1 Numéro de la succursale 2 Numéro de la succursale 3 Numéro de la suc	méro de l'institution f	inancière 4 Nom	(s) du(des) titulaire(s) du	compte		
Numéro du compte						
Si yaya na isiman nas da shènya annuli	f votes institution fin	anaière dait confirme		a an samplina	unt les abamas F. C. et 7 ei dessaus	
Si vous ne joignez pas de chèque annule					inties champs 5, 6 et 7 ci-dessous.	
Nom, adresse et numéro de téléphone de l'institution financière Cachet de l'institution financière						
Signature du représentant de l'institution financière						
orginatare da representant de imistra	acti intariolore					
4 - RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF D	NI MINISTÈRE DE I	A ILISTICE CANAD	٨			
	en lettres moulées)	A 303 TICE CANADA		ode fournisseu		
TRAITÉ PAR →						
Signature			D	ate		
VÉRIFIÉ PAR ☐ Mode de paiement changé	en lettres moulées)	Si	gnature		Date	
JUS 778f-4 (2015/01) p. 3					Canadä	

ANNEXE F - FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

Le soumissionnaire doit remplir le formulaire et le joindre à sa soumission.					
Dénomination sociale con	nplète de l'entreprise :				
A	dresse de l'entreprise :				
Numéro d'entreprise - appr	ovisionnement (NEA):				
·					
Membres du conseil d'administration / propriétaires *					
Prénom	Nom de famille	Titre (si applicable)			

Prénom	Nom de famille	Titre (si applicable)

* Remarque:

- i. les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.